

## Vous êtes bénévole ? Formez-vous !

**Si vous êtes bénévole d'une association, vous pouvez vous former, que vous soyez salarié ou agent public.**

- C'est une façon de **développer les compétences** et les **savoirs nécessaires** au développement de votre association, qui pourront aussi être valorisés dans votre parcours professionnel.
- Vous pouvez ainsi obtenir un **certificat de formation à la gestion association** (CFGa) ou un diplôme dans le cadre de la **Validation des Acquis de l'Expérience** (VAE).
- **Vous pouvez financer ces formations** avec votre compte personnel de formation (CPF), votre Compte d'Engagement Citoyen (CEC), ou dans le cadre de certains congés de formation.



[www.associatheque.fr](http://www.associatheque.fr)  
[www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)



Découvrez notre actualité  
sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux

